

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	34
Représentés	7
Absent	2
Votes	
Pour	41
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Lundi 20 novembre 2023

Le vingt novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, BENKAHLA Malika, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

Étaient représenté-e-s :

M. ID ELOUALI Ali donne mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LANTERNIER Lucie (à compter DÉL 23 .112) donne mandat à M.COELHO Vasco
Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M. BANCE Stéphane donne mandat à M. BOLLE Kristian
M. OMRANE Alain donne mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde donne mandat à Mme FONTAINE Sabrina
M. ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine

Étaient absents :

M. FONDENEIGE Matthias
Mme DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

Mme SASU Hancès

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

.....
de la publication le
.....

OBJET

**Constitution d'un groupement de commandes entre la Commune
de le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour la passation
d'un Marché Public portant sur la Médecine du travail**

Annexe des délibérations du Conseil Municipal
094-219400223-20231127-DEL-23-114-DE
Date de transmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

**Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes
entre la Commune de Choisy-le-Roi et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la
prestation de médecine du travail**

Le marché portant sur la prestation de médecine du travail pour le personnel communal se termine le 1^{er} mai 2024.

Dans ce cadre, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la commune et le centre communal d'action sociale pour la passation du marché public portant sur la médecine du travail.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L. 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission Finances-Commerce-Marchés-Développement économique-emploi-Insertion du 19 octobre 2023,

Considérant la volonté de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de constituer un groupement de commandes afin de réaliser des économies d'échelle,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} - Approuve la constitution du groupement de commandes entre les deux personnes publiques pour la passation d'un marché public relatif à la médecine du travail pour les agents de la commune et du centre communal d'action sociale de Choisy-le-Roi.

Article 2 - Dit que la commune sera le coordonnateur de ce groupement.

Article 3 - Dit que la commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur du groupement de commandes, soit la commune, si la procédure requise est «l'appel d'offres».

Article 4 - Dit que les prestations « objet de ce groupement », sont prévues au budget de la ville.

Article 5 - Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent à ce groupement de commandes.

Article 6 - . La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site de la commune www.choisyleroi.fr.
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 20 novembre 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231127-DEL-23-114-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023